

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 15 NOVEMBRE 1979

PRESENTS :

Administrateur Provisoire : Noël MALVACHE

COLLEGE A : M. MORIAMEZ-Mme MORIAMEZ-MM.TORGUET-COQUET G.-
Mme VICHY.Melle SIMONOT.

COLLEGE B : MM. MOREL-BOURGOIS.

COLLEGE C : MM. DELCOURT-PRUVOT-RICHEZ.

A.T.O.S. : MM. DANJOU-BURY R.

PERSONNALITES EXTERIEURES :

- Monsieur le Maire de Valenciennes représenté par Monsieur VILCOT
- Monsieur LINQUETTE, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Valenciennes
- Monsieur PHILIPPE Représentant la CFDT
- Monsieur EDERN Directeur de la Raffinerie ELF-FRANCE
- Monsieur DELFORGE représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Avesnes
- Monsieur MOTRICH représentant la CGC
- Monsieur GIARD représentant la Chambre de Commerce et d'Industrie de Cambrai.

MEMBRES DE DROIT :

- Monsieur PARENT représentant Monsieur le Recteur : Excusé.
- Monsieur KOPF, Agent Comptable.

ETUDIANTS :

- MM. DOUROUX, LE ROUTIER, POUZOL.

INVITES :

- MM. COUSIN, LEVIN, OBERT, OBERDORFF, TAISNE, COFFIGNEZ, CHARRUE, BARA.

ONT DONNE POUVOIR :

- Monsieur BRIDOUX à Monsieur TORGUET
- Monsieur LECOCQ à Madame MORIAMEZ.

-:-:-:-:-

ORDRE DU JOUR

Communication liminaire de Monsieur MORIAMEZ, Président d'Honneur.

I - LA RENTREE

- 1 - Bilan : inscriptions
nouveaux enseignements
- 2 - Information sur les créations d'emplois d'enseignants
et d'A.T.O.S.
- 3 - Legs de Monsieur DUVANT
- 4 - Point sur les constructions :
1ère tranche - E.N.S.I. - I.U.T.
parking supplémentaire.
- 5 - Equipement informatique (mini 6)
- 6 - Différents calendriers :
élections
vacances universitaires
congés A.T.O.S. et fermeture de l'Université.

II - DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1

III - HABILITATIONS - CREATIONS D'ENSEIGNEMENTS

- Renouvellement de l'habilitation de la M.S.T. Comptables et
Financières
- Habilitation D.E.A. (3ème cycle) : accord de principe
- Diplôme d'Université (organisé par le C.E.P.P.E.S.)

IV - QUESTIONS DIVERSES

- Mise en place de commissions de dispense au niveau des
U.E.R.
- Participation de l'Université à la formation des
Instituteurs.
- Information sur la préparation du VIIIème Plan.

La séance est ouverte à 14H 30.

Appelé à présider le Conseil en qualité d'Administrateur Provisoire, Monsieur Noël MALVACHE se présente brièvement aux Conseillers, en retraçant les grandes lignes de son Curriculum Vitae.

Il rappelle ensuite les circonstances qui ont conduit Monsieur BRIDOUX à mettre un terme par anticipation à son mandat de Président.

Monsieur MALVACHE soumet au Conseil une proposition qui vise à exprimer la reconnaissance de l'Université à celui qui avec dévouement compétence et dynamisme l'a dirigée et animée pendant quatre années et qui s'attache aujourd'hui encore à la défendre.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou dûment représentés, décide de conférer à Monsieur le Professeur Edouard BRIDOUX le titre de Président honoraire de l'Université de Valenciennes.

Après avoir remercié les Conseillers de l'hommage qu'ils viennent de rendre au Président BRIDOUX, l'Administrateur Provisoire fait état des mouvements de personnels qui ont affecté les enseignants et les ATOS (personnels administratifs techniques ouvriers et de service). Il salue l'arrivée de :

Monsieur OUDIN : Professeur de Mécanique à l'ENSI (Poste créé)

Monsieur GIUSTO : Professeur de Lettres à l'UER de Lettres
(sur le poste de Madame MATHIEU nommée à Vincenne)

Monsieur HORLING : Professeur associé d'Allemand à l'UER de Lettres
(sur le poste de Mademoiselle WACQUEZ nommée à Poitiers)

Monsieur MACHELART : Maître-Assistant d'histoire de l'Art
(UER de Lettres)

.../...

Madame MONSALIER : Maître-Assistant de Droit Privé (Faculté des Sciences Juridiques Economiques et de Gestion)

Mademoiselle CRUNELLE : Assistante agrégée d'Anglais (UER de Lettres)

Monsieur GHAZALEH : Assistant associé (UER de Sciences)

Monsieur ROSSI : Assistant délégué de droit privé (IUT)

Monsieur GELIN : Professeur Agrégé de Mécanique (ENSI)

Monsieur LECOCQ Alain : Professeur Certifié d'Allemand (IUT)

Mesdemoiselles ROGERS, GREENLESS, Monsieur JARVIS : Lecteurs

Madame COCHAUX : SASU (Secrétaire d'Administration Scolaire et Universitaire)

Madame MUNESA : SASU Contractuelle

Monsieur DARQUE : Contractuel 1B

Monsieur MARCHANT : Agent non Spécialiste

Monsieur EGO : Auxiliaire de Service

Monsieur LABARRIERE : Auxiliaire de Service

Monsieur MELIQUE : Vacataire (technicien)

Mademoiselle DUSAULSOIR : Vacataire (agent de bureau)

Mademoiselle LABARRIERE : Vacataire 1/2 temps (agent de bureau)

Madame DERVAUX : Vacataire 1/2 temps (agent de service)

Madame DORIGNY : Vacataire (agent de bureau)

Monsieur LECLERC : Vacataire (assimilé contractuel 3D)

et leur souhaite la bienvenue à l'université.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur MALVACHE soumet à l'approbation du Conseil le compte rendu de la séance du 10 Mai 1979.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

.../...

L'ORDRE DU JOUR

La parole est donnée à Monsieur le Professeur MORIAMEZ pour une communication liminaire.

Monsieur MORIAMEZ reprend les thèmes développés dans la lettre qu'il fait distribuer à tous les Conseillers (voir annexe 1)

Au moment du renouvellement des Conseils d'UER et de la constitution de deux nouveaux Conseils (ENSI - Faculté des Sciences Juridiques Economiques et de Gestion) Monsieur MORIAMEZ appelle l'attention du Conseil sur la situation de l'Université. Il souhaite que le futur Président puisse veiller à ce que la croissance de l'Université n'entraîne pas une déshumanisation des pôles d'enseignement et de recherche regroupés au sein d'UER à taille humaine. Il exprime également le voeu que l'action du futur Président se fonde sur les principes de collégialité et de démocratie, démocratie ne signifiant pas démagogie. Il appartient au Conseil d'aider efficacement dans sa tâche le Président. C'est pourquoi il semble souhaitable de renouveler les instances élues et de soumettre au Conseil toutes les questions concernant la vie de l'Université.

Monsieur MORIAMEZ conclut en remerciant tous les personnels qui ont contribué à la bonne marche de l'Université et déclare qu'il n'est candidat à aucun mandat à Valenciennes bien qu'il reste plus particulièrement attaché à l'IUT, car c'est le maillon qui manquait le plus à l'enseignement supérieur français.

.../...

La communication de Monsieur MORIAMEZ n'appelant pas de commentaires, Monsieur MALVACHE énumère les questions inscrites à l'ordre du jour. Sont ajoutés les points suivants :

- organisation des exercices d'alerte incendie (à la demande de Monsieur René BURY ;
- la subvention recherche de l'Etablissement Public Régional ;
- la reconduction des modalités d'examen ou de passage ;
- deux questions relatives à la vie des étudiants :
 - ouverture de la BU le midi ;
 - la restauration des étudiants pendant les week-ends.

I LA RENTREE

I₁ : Bilan des inscriptions et des nouveaux enseignements

Après avoir mentionné pour mémoire la création de nouvelles UER (ENSI de Mécanique Energétique - Faculté des Sciences Juridiques Economiques et de Gestion) et la mise en place de nouveaux enseignements (2ème année du DEUG mention Droit - Licence de Maintenance Industrielle et Maîtrise à compter de la rentrée 1980 - Maîtrise de Communication Audiovisuelle) Monsieur MALVACHE dresse le bilan des inscriptions.

Globalement, les effectifs, à la date du 15 Novembre, augmentent de l'ordre de 15 % par rapport à l'année 1978-1979. Une croissance sensible est à signaler au niveau de chaque UER, à l'exception de l'UER de Lettres qui connaît une relative stabilité.

Monsieur BARA s'étonne que la formation permanente, qui existe et qui a sa place à l'Université, ne soit pas mentionnée. Il précise qu'en 1978, 1 248 stagiaires ont bénéficié des actions du CEPPEP, soit une augmentation de 20 % par rapport à 1977.

.../...

Madame MORIAMEZ ajoute que le Centre Associé au CNAM a enregistré 1 050 inscriptions, ce qui correspond à la présence de 500 personnes physiques.

Monsieur MORIAMEZ déclare que le CEPPEES constitue une magnifique réalisation mais qu'il convient de maîtriser les problèmes liés à la croissance. En particulier, le Conseil doit procéder au contrôle des actions pédagogiques sans pour autant que cela puisse apparaître comme une mise en cause des enseignants.

Monsieur BARA approuve ce propos et précise que le Conseil est constamment informé des actions du CEPPEES dont le rôle consiste à être une courroie de transmission. Les données pédagogiques relèvent de la compétence du Conseil. Monsieur BARA regrette à ce sujet que la Formation Continue n'ait pas de représentant élu au Conseil d'Université et qu'il n'existe pas de Commission Formation Continue au sein de l'Université.

Monsieur MORIAMEZ souhaiterait un contrôle effectif de la valeur des diplômes délivrés. Il estime que les structures doivent être reconsidérées.

Monsieur BARA, dans sa réponse, souligne que la question fait justement l'objet d'un point inscrit à l'ordre du jour. Il évoque ensuite la possibilité de mettre en place une structure comparable à celle des UER et ajoute toutefois qu'il serait bon de prendre la précaution de ne pas créer trop de diplômes d'Université.

Monsieur TORGUET affirme qu'une certaine inflation des diplômes a conduit de nombreux étudiants de plusieurs Universités à refuser de s'engager dans la voie conduisant aux diplômes d'Université ou délivrés au titre de la Formation Continue.

.../...

Madame MORIAMEZ considère que le CEPPE ne peut être érigé en UER.

Monsieur MALVACHE conclut le débat en annonçant la création prochaine d'une Commission chargée d'étudier les problèmes de la Formation Permanente.

I₂ : Information sur les "créations" d'emplois d'enseignants

L'Administrateur Provisoire énumère les emplois susceptibles d'être créés ou transformés à Valenciennes avec effet au 1er Octobre 1979.

Ces emplois de Professeurs (5) et de Maîtres-Assistants (10) - voir annexe 2 - ont été affectés à l'Université dans le cadre d'une politique de transformations opérées à l'échelon national.

Tous les postes de Maître-Assistant seront pourvus. En revanche, globalement, il n'y aura que 50 % d'emplois de Professeur qui feront l'objet d'une transformation.

Madame VICHY se demande s'il s'agit de transformations ou de créations.

Monsieur MALVACHE précise que lorsqu'un emploi est pourvu par un candidat extérieur à l'Université ou n'appartenant pas à l'enseignement supérieur, il s'agit concrètement d'une création pour l'Université affectataire de l'emploi dans la mesure où un emploi supplémentaire lui est attribué.

Dans le cas où c'est un candidat local qui est promu, il s'agit d'une transformation de l'emploi qu'il occupait en emploi de catégorie supérieure, l'Université ne bénéficiant pas d'un poste supplémentaire.

.../...

Monsieur COQUET souhaiterait clarifier la situation. La nouvelle procédure établie par les Décrets du 9 Août se caractérise par sa lourdeur et elle s'accompagne de la suppression des différentes listes d'aptitude.

Monsieur MOREL ajoute que précédemment (ancienne procédure) le recrutement d'un Maître-Assistant relevait, en dernier lieu, de la compétence du Conseil d'Université. Les nouveaux décrets attribuent au Conseil Restreint la possibilité d'émettre un simple avis, la décision finale appartenant au Conseil Supérieur des Corps Universitaires sur la proposition des Commissions de Spécialistes. Monsieur MOREL exprime le voeu que le Conseil prenne position sur les nouveaux décrets et, dans cette perspective, il donne lecture de la motion qu'il a préparée.

Monsieur MORIAMEZ estime en effet que la nouvelle procédure n'est pas exempte de critiques et qu'elle présente des dangers. Toutefois il lui semble que la motion ne doit pas être l'expression des revendications syndicales et c'est pourquoi il conviendrait peut être de l'amender.

Monsieur MALVACHE invite le Conseil à délibérer sur le point suivant et de revenir ultérieurement sur la version définitive de la motion.

I₃ : Legs de Monsieur DUVANT

Monsieur PRUVOT, au nom de la Commission des Finances, rappelle les circonstances - notamment le rôle joué par Maître BOCA et le docteur LENCLUD - qui ont conduit feu Monsieur DUVANT, ancien industriel valenciennois, à faire bénéficier l'Université d'un legs que des évaluations successives permettent d'estimer à au moins trois millions quatre cent cinquante mille francs (3 450 000 F).

.../...

- 0 -

Il fait part des volontés du testateur quant à l'utilisation de ce legs qui doit être soumis à l'acceptation préalable du Conseil pour être délivré régulièrement. Ces volontés ne comportent ni charges ni conditions ni affectation immobilière qui en soumettraient l'acceptation ou le refus à autorisation par Décret en Conseil d'Etat.

La Commission des Finances, réunie le 17 Octobre 1979, a émis un avis très favorable et propose au Conseil de se prononcer, dans un premier temps, sur l'acceptation du legs et de déterminer ensuite, en cas d'acceptation, la répartition de la totalité du legs, dès que le montant exact sera connu.

Monsieur PRUVOT propose également au Conseil d'honorer la mémoire de Monsieur DUVANT, bienfaiteur de l'Université, en appelant le hall des machines qui doit être équipé avec une partie des ressources provenant du legs, "Hall de Machines Louis DUVANT".

A la suite d'un échange de vues Monsieur TORGUET tient à rappeler que le bâtiment en question ne sera absolument pas financé sur les ressources du legs DUVANT. Le Conseil décide de reporter à une prochaine séance la délibération se rapportant à l'hommage qu'il entend rendre à la mémoire de Monsieur DUVANT.

Madame MORIAMEZ fait part d'une légitime inquiétude. Le budget de l'IUT se trouvera compromis par une dépense considérable relative à une opération de construction. Elle souhaite donc vivement que l'IUT ne soit pas oublié lors de la répartition.

Monsieur MORIAMEZ partage cette inquiétude et déclare que les travaux préparatoires à la répartition doivent se faire dans de bonnes conditions. Notamment, il importe d'y associer les Directeurs d'UER, les différents responsables de l'enseignement et de la recherche ainsi que la Commission des Finances, avant de soumettre des propositions au Conseil d'Université, seul habilité à procéder à la répartition.

.../...

Monsieur VILCOT précise que la volonté du testateur correspond à des créneaux bien précis et qu'il n'a jamais été question de fractionner à l'excès, d'émietter en quelque sorte, les ressources provenant de ce legs.

Le débat est ouvert : interviennent successivement Monsieur DELCOURT, Madame VICHY, Monsieur TAISNE, Monsieur RICHEZ, Monsieur KOPF, Monsieur EDERN. Il en résulte qu'il serait souhaitable d'harmoniser les points de vue et de connaître précisément les dispositions testamentaires avant de procéder à la répartition. Il faudrait également solliciter une dérogation relative à la durée d'amortissement des matériels qui seraient acquis afin d'en mieux supporter le coût.

Le débat étant clos, l'Administrateur Provisoire soumet au vote du Conseil la proposition d'acceptation du legs DUVANT.

A l'unanimité des vingt cinq membres présents ou dûment représentés, le Conseil décide d'accepter le legs de feu Monsieur Louis DUVANT.

I₄ : Point sur les constructions

Monsieur MALVACHE rappelle que la capacité des parcs de stationnement est saturée. Par conséquent, il était urgent d'envisager la réalisation de deux zones supplémentaires d'une capacité totale de 100 places. Les démarches sont en cours et cet aménagement interviendra dès que possible.

Monsieur TORGUET signale que le bâtiment ENSI doit faire l'objet d'une nouvelle étude, plus précise, afin d'apporter des solutions techniques susceptibles de réduire l'enveloppe globale du projet. La réalisation des indispensables économies implique une révision de la conception du bâtiment.

.../...

Madame MORIAMEZ annonce que le permis de construire du bâtiment IUT (atelier de Maintenance Industrielle) a été accordé. Le coût de l'opération, travaux d'électricité non compris, s'élève à 55 000 francs. Le terrassement est déjà réalisé.

Monsieur LEVIN fournit des explications quant au retard apporté au démarrage de la 1ère tranche des constructions universitaires. Après avis favorable de la Commission des Marchés, les documents relatifs aux différents marchés seront signés le Mardi 20 Novembre. En réponse à une question de Monsieur DELCOURT, Monsieur LEVIN indique que les travaux pourront commencer dès le Mercredi 21 Novembre. Le délai contractuel concernant la réalisation de ces travaux a été fixé à 10 mois, intempéries non comprises.

Pour ce qui est de la 2ème tranche, les crédits ont été programmés au budget 1980 du Ministère des Universités. L'avant projet détaillé devrait être établi en Janvier et ainsi la 2ème tranche pourrait s'enchaîner, sans interruption du chantier, sur la première.

Une large discussion s'ouvre - y participent Monsieur DELCOURT, Monsieur RICHEZ, Monsieur MORIAMEZ, Monsieur LEVIN, Monsieur TORGUET, Monsieur BOURGOIS, Monsieur TAISNE, Monsieur VILCOT - à propos de la procédure suivie pour l'établissement du programme pédagogique, de la consultation des utilisateurs et des actualisations qui s'imposent compte tenu de l'évolution des effectifs. Il en ressort qu'au cours de toutes les phases de la constitution d'un dossier particulièrement lourd et complexe, le souci de défendre l'intérêt de l'Université et des entreprises de la région a prévalu.

.../...

Enfin, et pour en terminer avec le chapitre des constructions, Monsieur PRUVOT évoque les problèmes liés à la réalisation des installations sportives.

Le projet initialement arrêté - grâce à la participation financière du Ministère de la Jeunesse des Sports et des Loisirs et de la Municipalité de Valenciennes - doit être revu en raison d'un dépassement de 1 million de francs du coût prévisionnel. Le dernier recours consiste à saisir du problème la direction régionale de la jeunesse et des sports qui détient la maîtrise d'oeuvre de l'opération.

Quoiqu'il puisse advenir, Monsieur PRUVOT tient à remercier chaleureusement la Municipalité de Valenciennes qui a accepté - décision capitale - de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage, et ce en application du principe imposé par le Ministère de la municipalisation des installations sportives. La réalisation du projet est donc subordonnée aujourd'hui à des questions financières.

Sur la demande de Monsieur MALVACHE, le Conseil accepte de modifier l'ordre du jour et de passer immédiatement à l'examen du projet de Décision Budgétaire Modificative.

II LA DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE n° 1

Après avoir rappelé l'objet de la Décision Budgétaire Modificative, Monsieur PRUVOT, rapporteur de la Commission des Finances, recense dans un premier temps, les recettes nouvelles.

Elles s'élèvent à 3 954 000 francs et représentent près de 34 % du budget initial. L'analyse fait apparaître l'importance des ressources affectées (1,5 million de francs),

.../...

l'augmentation sensible des subventions d'équipement ainsi que des subventions de fonctionnement, ces dernières résultant des plus values de la taxe d'apprentissage. Les tableaux inclus dans le rapport de présentation témoignent de la répartition effectuées entre les UER et les Services.

Quant aux dépenses nouvelles, elles se répartissent en trois grandes catégories :

Fonctionnement.....	473 300 F
Au titre des ressources affectées.....	1 472 300 F
Equipement.....	2 008 400 F

Les dotations correspondantes attribuées aux UER et aux Services, sont inscrites dans le rapport de présentation.

En conclusion, Monsieur PRUVOT insiste sur le considérable effort d'équipement accompli par l'Université, effort qui n'aurait pas été possible sans l'aide très appréciable des collectivités et établissements publics locaux ainsi que des représentants de l'économie régionale. Cela constitue, poursuit le rapporteur, une preuve de la bonne vitalité de l'Etablissement. Toutefois la Commission recommande le respect d'un certain équilibre entre les sections de fonctionnement et d'investissement, en raison des tensions qui affectent présentement la section de fonctionnement.

.../...

Monsieur MALVACHE souligne qu'en dépit d'une relative réduction, les dépenses de personnels restent encore importantes. Aussi des intégrations et des créations d'emplois s'avèrent-elles indispensables.

Madame MORIAMEZ est appelée à préciser que la Convention passée avec le gouvernement tunisien - principale ressource affectée de l'IUT - a pour objet de délivrer à certains étudiants tunisiens un enseignement à la carte. Cette convention prendra fin vraisemblablement dans 3 ou 4 ans.

Les questions étant épuisées, le projet de Décision Budgétaire Modificative n° 1 est soumis à l'approbation du Conseil.

La Décision Budgétaire Modificative n° 1 est adoptée à l'unanimité des membres présents ou dûment représentés.

Reprise de l'ordre du jour initialement fixé (modifié pour des impératifs d'horaire).

I₅ : Information sur l'équipement informatique

Monsieur COUSIN, responsable du Service Commun Informatique, fait le bilan des démarches et négociations qui ont abouti à l'acquisition d'un nouvel équipement informatique (mini 6).

.../...

Le financement sera assuré par une subvention d'Etat (Ministère des Universités) et les ressources propres de l'Université. Il conviendra toutefois de résoudre le problème de l'implantation géographique du service, compte tenu de l'extension des bâtiments universitaires. Il serait souhaitable, avance Monsieur COUSIN, que l'implantation actuelle soit maintenue.

Monsieur BOURGOIS s'interroge sur l'utilisation qui sera faite de ce matériel et se demande en particulier si des actions de recyclage du personnel seront programmées.

Monsieur COUSIN répond que le matériel est destiné à servir à l'enseignement, à l'administration (gestion) et à la recherche (calculs scientifiques). Il évoque le projet d'initiation des enseignants et des étudiants littéraires, élaboré par le Ministère de l'Industrie. Ce projet a été abandonné par suite des difficultés qu'aurait engendrées sa mise en oeuvre.

Monsieur MALVACHE annonce qu'une priorité sera accordée à l'initiation des personnels à l'informatique l'an prochain, car il est fondamental d'accomplir des efforts dans ce secteur en évolution.

I₆ : Les différents calendriers

Monsieur MALVACHE apporte des éclaircissements sur l'élaboration des différents projets de calendrier - élections, vacances universitaires, congés des Personnels ATOS et fermeture de l'Université - qui ont été remis aux Conseillers.

.../...

Une erreur matérielle s'est glissée dans le calendrier des élections. Seuls les étudiants de capacité sont appelés à élire leurs représentants le 8 Décembre. Les 3 et 4 Décembre voteront les étudiants de l'IUT de l'UER de Sciences et de l'ENSI. Les 11 et 12 Décembre auront lieu les élections en Lettres et en Droit.

Monsieur BOURGOIS déclare que des cours seront assurés à l'UER de Lettres le Vendredi 2 Mai sans que cela remette en cause les congés des personnels ATOS de l'UER.

Aucune autre objection n'est formulée. Les calendriers des élections, des vacances universitaires, des congés des personnels et de la fermeture de l'Université - à l'exception du 2 Mai pour l'UER de Lettres - sont approuvés à l'unanimité.

Avant d'aborder les questions relatives aux habilitations et aux créations d'enseignement l'Administrateur Provisoire invite le Conseil à se prononcer sur le projet de motion rédigé par Monsieur MOREL et amendé avec le concours de plusieurs Conseillers (voir annexe 3).

Une nouvelle discussion s'engage avant le vote. Messieurs TORGUET, EDERN, Madame VICHY, Monsieur TAISNE, Monsieur MORIAMEZ, Monsieur COQUET recensent les inconvénients et les aspects positifs de la procédure de recrutement des enseignants instituée par le Décret du 9 Août.

Le scrutin laisse apparaître les résultats suivants :

Abstentions : 5

Contre : 0

Pour : 20

La motion est adoptée.

.../...

III HABILITATIONS - CREATIONS D'ENSEIGNEMENT

III₁ : Renouvellement de l'habilitation à délivrer la Maîtrise de Sciences et Techniques Comptables et Financières (M.S.T.C.F.)

Monsieur OBERT rappelle les conditions d'accès, la typologie et les finalités de la formation et souligne que parmi les intervenants il y a 33 % de professionnels.

Les objectifs définis ont été atteints et l'organisation et le fonctionnement de cet enseignement donnent entière satisfaction.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents où dûment représentés, sollicite le renouvellement de l'habilitation à délivrer le diplôme de Maîtrise de Sciences et Techniques Comptables et Financières

III₂ : Habilitation de deux nouveaux diplômes d'études approfondies (D.E.A.)

Monsieur MALVACHE informe le Conseil que des pôles régionaux de recherche ont été définis en concertation avec les instances régionales. L'Université de Valenciennes est appelée à prendre en charge deux thèmes - Génie Mécanique et Energétique ; Sciences de l'Information et de la Communication - et à contribuer aux autres pôles de recherche.

Le Conseil Scientifique s'est prononcé en faveur de la création de deux nouveaux D.E.A., (Génie Mécanique et Energétique ; Sciences de l'Information et de la Communication).

.../...

Les nouvelles structures, au niveau du 3ème cycle, impliquent un regroupement de certaines équipes sur le plan régional. Les négociations sont en cours avec les différents partenaires régionaux et il est demandé au Conseil un accord de principe sur les objectifs qui sont poursuivis.

III_{2a} : D.E.A. de Génie Mécanique et Energétique

Monsieur TORGUET expose les finalités et la structure du D.E.A. de Génie Mécanique et Energétique. Ce projet constitue une suite logique à la création de l'Ecole d'Ingénieurs et de la Maîtrise de Maintenance Industrielle. Il s'agit de concevoir l'énergie sous un angle nouveau et de considérer le D.E.A. comme un facteur d'innovation. Cette formation s'adresserait à une vingtaine d'étudiants et comporterait, compte tenu des options et des séminaires, de 300 à 1 000H d'enseignement.

III_{2b} : D.E.A. des Sciences de l'Information et de la Communication

Monsieur MALVACHE signale que le D.E.A. des Sciences de l'Information et de la Communication présente la même structure que celui de Génie Mécanique et Energétique. Le programme inclut des spécialités comme l'analyse des systèmes, le traitement des signaux, l'optique, l'audiovisuel, les facteurs humains, les relations homme-machine. Le D.E.A. s'appuie tout naturellement sur les seconds cycles valenciennes et aussi les seconds cycles répartis sur le territoire national.

.../...

Monsieur TORGUET précise que les nouveaux D.E.A. visent à préparer les étudiants de 3ème cycle, non essentiellement à la carrière universitaire, mais aussi et surtout à la vie active dans le secteur privé.

En réponse à la question d'un représentant étudiant, Monsieur TORGUET confirme que l'année post-maîtrise en Mécanique Energétique existera jusqu'à la fin du cycle, le recrutement en 1ère année ayant cessé seulement à la présente rentrée.

Monsieur LEROUTIER s'inquiète de l'avenir réservé à la recherche scientifique et plus spécialement de l'activité future des laboratoires publics et privés.

Il lui est répondu que les ingénieurs formés actuellement ne sont pas sensibilisés suffisamment à l'innovation et que ce sera justement l'objectif majeur des D.E.A. nouvelle formule.

Monsieur GIARD déclare que le développement de la recherche est une priorité reconnue à tous les échelons. Le 8ème plan, dans sa phase préparatoire, inclut cette préoccupation fondamentale qui vise au développement de l'activité des laboratoires publics ou privés.

Le Conseil adopte à l'unanimité les projets de création du D.E.A. Génie Mécanique et Energétique et du D.E.A. Sciences de l'Information et de la Communication et mandate les responsables concernés pour poursuivre les négociations et les études engagées.

.../...

III 3 : Création de deux diplômes d'Université (Formation Continue)

Monsieur BARA rappelle que les actions organisées par le CEPPEPES conduisent en général soit à des certificats de fin de stage soit à un diplôme national, le D.U.T.

Il existe une autre catégorie de stages, d'une durée de 300 à 700H et dont la nature ne s'apparente ni aux stages courts ni à la formation sanctionnée par un diplôme national. Il convient par conséquent d'envisager la création de deux nouveaux diplômes d'université.

Il résulte d'une enquête réalisée auprès des milieux professionnels que des secteurs entiers souffrent d'une pénurie de spécialistes. C'est le cas notamment de l'Audiovisuel, plus spécialement au niveau de l'animation et de la vente, et de la Gestion immobilière.

Les programmes de formation ont été soigneusement établis sous le contrôle pédagogique de l'UER de Sciences et de la Faculté de Droit.

Monsieur LEVIN apporte des informations complémentaires sur la structure des enseignements, l'accès à la formation d'Animateur de Vente et la sanction des études.

En réponse à des questions de Monsieur PHILIPPE et de Monsieur LEROUTIER, il est précisé que le jury se composera d'universitaires et de professionnels. Monsieur LEROUTIER souhaiterait que figure dans le jury de sortie un représentant des associations de consommateurs.

Monsieur BARA fournit ensuite un complément d'information sur le niveau de recrutement et les finalités de l'action portant sur la Gestion immobilière.

.../...

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou dûment représentés, approuve la création du Diplôme d'Université d'Animateur de Vente Photo-Ciné-Son-Vidéo et du Diplôme d'Université de Gestion Immobilière.

Suivant la proposition de Monsieur MALVACHE, le Conseil décide d'alléger l'ordre du jour et de reporter à l'une des prochaines séances :

- les questions relatives à la mise en place de Commissions de dispenses et d'aménagements d'études et à la reconduction des modalités d'examen ou de passage ;
- la communication sur la préparation du 8ème plan et sur les crédits recherche octroyés par l'Etablissement Public Régional.

IV QUESTIONS DIVERSES

IV₁ : Participation de l'Université de Valenciennes à la formation des Instituteurs

Monsieur MALVACHE expose les grandes lignes de la réforme. Le cursus a été renouvelé. La formation qui se compose d'unités de Formation et de stages conduit à la délivrance d'un DEUG. Le pilotage de cette nouvelle formation, à laquelle sont conviées à participer les Universités, est assuré de façon exclusive par le Ministère de l'Education.

Des négociations sont en cours à l'échelle académique entre d'une part, le Recteur, et d'autre part, les différentes parties prenantes, à savoir les quatre universités et les représentants des Ecoles Normales.

.../...

Le Conseil est par conséquent appelé à se prononcer sur le rôle que pourrait jouer l'Université de Valenciennes. Il serait en effet souhaitable que l'Université puisse être associée à la mise en oeuvre du projet de formation des Instituteurs.

Monsieur COQUET estime que le terme associé est trop vague. Tout engagement est subordonné à une véritable participation. Or en mathématiques, par exemple, il faudrait assurer au moins 300H. Le département de mathématiques n'est pas en mesure, faute de moyens suffisants en personnels, d'assurer cette charge. Sans moyens nouveaux, toute participation est impossible.

Messieurs PHILIPPE et TORGUET partagent cet avis, Monsieur TORGUET précisant que la mise en place du DEA nouvelle formule entraînera une charge supplémentaire de 300H d'enseignement à assurer et que, dans ces conditions, il ne sera pas possible matériellement de contribuer, avec les moyens actuels, à la formation des Instituteurs.

Monsieur BOURGOIS rappelle que la prise en charge de la formation des Maîtres constitue une revendication permanente de l'institution universitaire. Il convient donc de résoudre ce dilemme - vocation à participer, mais moyens insuffisants - car si un constat de carence venait à être dressé, le Recteur organiserait lui-même, il en a le pouvoir, la formation. Le Conseil de l'UER de Lettres a délibéré sur la question et exprimé sa volonté que Valenciennes participe à la formation. Il a fait valoir toutefois l'insuffisance des moyens actuels et la nécessité de créer des postes supplémentaires.

.../...

Interviennent successivement dans le débat, Messieurs BARA, TORGUET, PHILIPPE, COQUET, COFFIGNIEZ et BURY pour souligner l'importance des responsabilités nouvelles qui incombent aux Universités et le fait, pour certaines d'entre elles, de ne pas disposer de moyens suffisants pour assumer ces responsabilités.

Après en avoir délibéré, le Conseil de l'Université affirme, à l'unanimité des membres présents ou dûment représentés, la vocation de l'Université de Valenciennes à participer à la formation des Maîtres sanctionnée par le DEUG. Il demande solennellement que l'Université soit associée à la mise en oeuvre des enseignements et que lui soient octroyés les moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

IV ₂ : Les conditions de vie de l'étudiant

IV _{2a} : Ouverture de la BU à la mi-journée

Les représentants étudiants souhaitent vivement que l'accès à la BU puisse être maintenu à l'heure du déjeuner.

Mademoiselle SIMONOT déclare que le problème a déjà été soulevé en Conseil d'IUT mais que malheureusement elle ne dispose pas d'un personnel suffisant pour satisfaire cette légitime revendication. Un roulement ne peut être envisagé dans les conditions actuelles. Rappelant que la BU de Valenciennes pratique des horaires d'ouverture analogues à ceux des autres BU, Mademoiselle SIMONOT ajoute qu'elle espère obtenir un emploi supplémentaire de magasinier. La solution de dépannage qui consisterait à faire appel à des moniteurs, si elle peut se concevoir pour une bibliothèque d'institut, pose en réalité de sérieux problèmes au niveau d'une bibliothèque universitaire centralisée.

.../...

Notamment, il faudrait pouvoir trouver un vacataire intéressé par un service d'une heure par jour ouvrable et le rétribuer.

Monsieur MALVACHE s'engage à résoudre de façon satisfaisante ce problème, l'aspect financier pourrait être réglé par une contribution de l'Université.

IV 2b : Restauration des étudiants pendant le week-end

Le restaurant universitaire étant fermé le week-end les étudiants ont pu obtenir la possibilité de prendre leurs repas à la cantine de l'Hôtel Dieu. Toutefois les formalités imposées sont très contraignantes. Les étudiants sont tenus notamment de s'inscrire à l'avance chaque semaine.

Ils sollicitent par conséquent le soutien du Conseil afin d'être soustraits à l'obligation d'inscription préalable. La question pourrait être négociée avec Monsieur REVAUX, Directeur du Restaurant Universitaire, et les responsables de l'Hôtel Dieu.

Monsieur TORGUET estime qu'il faut agir avec la plus grande prudence auprès des responsables de l'Hôtel Dieu. En revanche, il ne peut que recommander aux étudiants de s'entretenir avec Monsieur REVAUX et de demander l'ouverture du Restaurant pendant le week-end. En cas d'impossibilité il appartiendrait à l'Administrateur Provisoire ou au futur Président de l'Université d'entrer en relation avec le gestionnaire de l'Hôtel Dieu.

.../...

Pour Monsieur BALENGHIEN, l'accès au Restaurant Universitaire, sur un plan plus général, concerne aussi l'ensemble des personnels. Les représentants étudiants expriment leur accord pour qu'une priorité de passage soit laissée le midi aux ATOS et aux enseignants.

Monsieur MORIAMEZ souligne la nécessité, par suite de l'agrandissement de l'Université, de traiter ce problème à l'échelon régional, directement avec Monsieur BARFETY Directeur du CROUS.

IV 3 : Problèmes de sécurité

Monsieur BURY René s'étonne qu'il n'y ait pas eu le moindre exercice d'alerte incendie depuis une dizaine d'années et ce, en dépit des recommandations successives de la Commission d'Hygiène et de Sécurité. Il précise qu'il suffit de solliciter le capitaine des pompiers pour organiser cet exercice d'alerte prescrit par les règlements de sécurité.

Monsieur MALVACHE prend bonne note de cette déclaration et s'engage à effectuer les démarches nécessaires auprès du capitaine DOUAY.

L'ordre du jour tel qu'il a été modifié étant épuisé, Monsieur l'Administrateur Provisoire porte un toast à la santé et à l'avenir de l'Université de Valenciennes avant de lever la séance à 19H.